



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 55

Votants : 71 (dont 16 procurations)

N°38

OBJET :

**DISPOSITIF DE
RECONQUETE DES
CENTRES BOURGS DE
VICHY COMMUNAUTE**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 08 OCT. 2021

Publiée ou notifiée

le : 08 OCT. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilynne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT (à partir de la délibération n°51), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (à partir de la délibération n°11), Sylvain BRUNO, Christine BOUARD (à partir de la délibération n°9), Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER (de la délibération n°1 à 35 et à partir de la délibération n°39), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT (à partir de la délibération n°20), Henri SARRE (à partir de la délibération n°9), Corinne IBARRA, Claude MALHURET (de la délibération n°1 à 30 et à partir de la délibération n°35), Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

MM. François SENNEPIN à Elisabeth BARGE, Michèle CHARASSE à Nicole COULANGE, Jean-Claude BRAT à Jean-Sébastien LALOY (jusqu'à la délibération n°50), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Ludivine DUFRAISE à Pierre BONNET, Philippe COLAS à Jacques TERRACOL, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Annie DAUPHIN à Jean-Sébastien LALOY, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD (jusqu'à la délibération n°10) Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Jean ALMAZAN, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la délibération n°19), Henri SARRE à Corinne IBARRA (jusqu'à la délibération n°8) Alexis BOUTRY à Evelyne VOITELLIER, Linda PELISSIER à Corinne IBARRA, Sylvie DUBREUIL à Evelyne VOITELLIER.

Absents excusés :

MM. François SZYPULA, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu les délibérations du Bureau Communautaire, en date du 24 octobre 2019 et du 26 novembre 2020, relative aux études centres bourgs lancées par Vichy Communauté au profit de ses communes,

Vu le projet de territoire AGIR 2035 et son pilier « Reconquérir nos centres bourgs et nos centres villes »

Vu le dispositif départemental de reconquête des centres bourgs,

Considérant que l'ensemble des communes de Vichy Communauté seront engagées désormais dans cette dynamique stratégique et opérationnelle de reconquête des cœurs de bourgs dans le cadre d'une démarche unifiée et portée par Vichy Communauté,

Considérant que Vichy Communauté souhaite soutenir financièrement ses communes pour leurs investissements réalisés dans leurs centralités,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver le dispositif d'aide de reconquête des centres bourgs ci-joint,
- de donner mandat au Président ou au Conseiller délégué à signer tout document relatif à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté, le 30 septembre 2021.

Les Membres du Conseil Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs

Objet de l'intervention

Accompagner et soutenir les communes de Vichy Communauté dans une démarche globale de redynamisation et de reconquête de leur centralité afin de favoriser leur attractivité.

Bénéficiaires

Toutes les communes de l'agglomération (exceptée Vichy), celles-ci bénéficiant du dispositif coeur de ville)

Les Bailleurs sociaux

Modalités d'attribution

Les subventions d'investissement émanant de ce dispositif seront attribuées par le Conseil Communautaire

CONDITIONS EXIGEES

Sont soutenus par Vichy Communauté, les projets des communes qui :

- manifestent leur volonté de s'engager dans une démarche globale de reconquête de leur centralité dans le respect des modalités arrêtées par Vichy Communauté.
- s'inscrivent dans une contractualisation pluriannuelle autour d'un projet global,
- s'appuient sur une étude préalable traitant obligatoirement de trois orientations d'aménagement en centralité que sont : l'habitat, la vitalité (commerces, services à la population...) et le cadre de vie (mobilité, cohésion sociale, prévention, patrimoine, équipements...).

Vichy Communauté souhaite accompagner ses communes sur la phase travaux de la reconquête de leurs centres bourgs

- o Les travaux feront l'objet d'un contrat pluriannuel d'une durée de 5 ans, comportant obligatoirement 5 tranches de travaux annuelles et qui sera co signé avec le Département de l'Allier.
- o le contrat devra planifier et détailler (fiches action) les tranches de travaux annuelles. Il sera signé à l'accord de principe de la première tranche. Des avenants pourront être signés après accord définitif de chacune des tranches de travaux.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le dispositif RCVCB est cumulable avec tout autre dispositif de soutien aux projets des communes dans le périmètre défini de centralité.

DEPENSES ELIGIBLES

Les dépenses se déclineront selon les trois orientations d'aménagements ci-dessous, avec un seuil plancher de 10 % du montant du contrat par orientation :

HABITAT

- Déconstruction – Dépollution
- Parc Locatif Social : Production de logement
- Parc privé (public éligible ANAH) : Changement d'usage, Primo accession et Sortie de vacance

VITALITE

- Aide au commerce et à l'artisanat
- Services (rénovation mairie, MSP...)
- Accueil touristique (aire de camping-car...)

CADRE de VIE

- Patrimoine public
- Patrimoine privé
- Aménagement placette, voie douce, équipements
- Démolition d'ilôts

Pour l'habitat et plus particulièrement le parc privé, certaines aides seront cumulables.

DEPENSES EXCLUES

Dépenses de fonctionnement et hors du périmètre de centralité arrêtée à la contractualisation

CALCUL DE LA SUBVENTION TRAVAUX

Taux de financement du contrat global de 20 %, avec possibilité d'une flexibilité du taux d'intervention pour chaque action financée (mais avec concordance des taux communaux et intercommunaux).

Subvention plafond par contrat : 600 000 €, soit 3 M€ de travaux subventionnables. Déduction faite de la part de la commune sur la partie étude

Chaque tranche du contrat fera l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire.

Instruction du Dossier

- Imprimé de demande de subvention
- Délibération du conseil municipal :
 - o décidant des tranches de travaux
 - o s'engageant à inscrire les dépenses correspondantes au budget de l'année en cours
 - o décidant de la programmation sur 5 années consécutives avec les plans de financement prévisionnel
 - o demandant la subvention intercommunale,
- Fiches action pour chaque tranche de travaux (descriptif et plan de financement)
- Plans
- Etudes

Contacts

Direction Des Territoires – Antoine Duffaut

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°38 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2021 DISPOSITIF DE RECONQUETE DES CENTRES BOURGS DE VICHY
COMMUNAUTE

.....

Date de décision: 30/09/2021

Date de réception de l'accusé 08/10/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 30SEP2021_38

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210930-30SEP2021_38-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 38.pdf (99_DE-003-200071363-20210930-30SEP2021_38-DE-1-1_1.pdf)